

Impôt sur les Revenus

Pour les résidents à l'étranger, la date limite est commune pour le dépôt papier et par internet

Zone géographique	Dates limites de dépôts	Lieu de dépôts
Europe (hors France), pays du littoral méditerranéen et Amérique du Nord, Afrique	Délai dépassé	Centre des impôts des non-résidents (CINR) TSA 10010 10, rue du Centre 93465 NOISY le Grand Cedex Téléphone standard : 01 57 33 83 00 Télécopie : 01 57 33 82 66 Courriel : nonresidents@dgi.finances.gouv.fr Ou pour les personnes qui ont transféré leur domicile à Monaco au Centre des impôts de Menton " Le triton " 7, rue Victor Hugo 06507 MENTON Cedex Téléphone : 04 93 28 62 60
Amérique centrale et du Sud, Asie (sauf pays du littoral méditerranéen), Océanie et autres pays	jeudi 15 Juillet 2010	

Impôt sur la Fortune

Lorsque la déclaration est souscrite pour un contribuable décédé entre le 1er janvier 2010 et la date de dépôt, la souscription doit être effectuée dans les six mois du décès.

Pour la réduction d'impôt pour investissement dans les PME, les justificatifs peuvent être produits, soit à l'appui de la déclaration d'ISF, soit dans les trois mois qui suivent la date limite du dépôt de la déclaration.

Les personnes imposables devront déposer leur déclaration en un seul exemplaire, avec leur paiement.

Zone géographique	Date limite de dépôts	Lieu de dépôts
Pays d'Europe (Union Européenne et autres pays d'Europe, hors France)	Jeudi 15 juillet 2010	Service des impôts des particuliers des non-résidents 10, rue du Centre TSA10010 93465 NOISY le Grand Téléphone : 33 1 57 33 83 00 Courriel : nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr
Dans les autres pays	31 août 2010	
Principauté de Monaco	15 juillet 2010	Service des impôts des particuliers de Menton 7 rue Victor Hugo 06507 MENTON Cedex.

Pour ne plus y penser :

EQUANCE ASSISTANCE FISCALE (EAF)

Nous vous rappelons les services de notre Société de Conseil et de Suivi Fiscal : EAF est née pour répondre aux besoins des clients d'EQUANCE en matière de suivi fiscal, grâce à son équipe d'experts fiscalistes.

Pour en savoir plus : www.equanceassistancefiscale.com

Pour plus d'informations sur la fiscalité des non-résidents :

consultez la rubrique « Vivre hors de France » du site impots.gouv.fr :

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/particuliers.impot?pageId=part_horsfrance&espId=1&sfid=1250